



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi

Question écrite n° 1860

Texte de la question

M Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation des jeunes, ayant suivi un stage de travail d'utilité collective, rentrant sur le marché du travail. Certaines entreprises opposent des reticences particulieres a ces jeunes. Il souhaite connaitre les dispositions qu'il compte mettre en oeuvre pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ayant suivi un stage de travail d'utilite collective ou tout autre stage de formation professionnelle. Il lui demande si une refonte des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ne serait pas necessaire et a envisager par le ministere.

Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs mesures ont ete arretees par le Gouvernement lors du conseil des ministres du 14 septembre dernier afin d'offrir, dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, une formation aux jeunes sortis du systeme educatif sans qualification professionnelle et avec un niveau de formation generale faible. Il a ainsi ete decide d'instituer une aide financiere de l'Etat afin de permettre aux jeunes de faible niveau effectuant un stage de travaux d'utilite collective de beneficier d'une formation, en particulier sous forme d'actions de remise a niveau, pendant le mi-temps non travaille. Par ailleurs, une profonde renovation des stages de formation professionnelle destines aux jeunes de seize a vingt-cinq ans va etre engagee : un dispositif de formation unifie reposant sur des formations souples et personnalisees comportant des stages en entreprise va etre mis en place. En outre, le reseau des missions locales va etre developpe (creation de cinquante nouvelles missions locales) afin de mieux assurer l'accueil, l'orientation et le suivi des jeunes les plus en difficulte dans leur parcours d'insertion. Ces mesures devraient permettre d'ameliorer sensiblement l'acces des jeunes de bas niveau, issus d'un stage de travaux d'utilite collective ou d'un stage de formation professionnelle, a un emploi ou a un contrat de formation en alternance. A cet egard, une reflexion doit etre prochainement menee par le Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux, afin notamment de permettre le developpement des contrats de qualification (40 000 contrats de ce type ont ete mis en oeuvre en 1987).

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1860

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2394